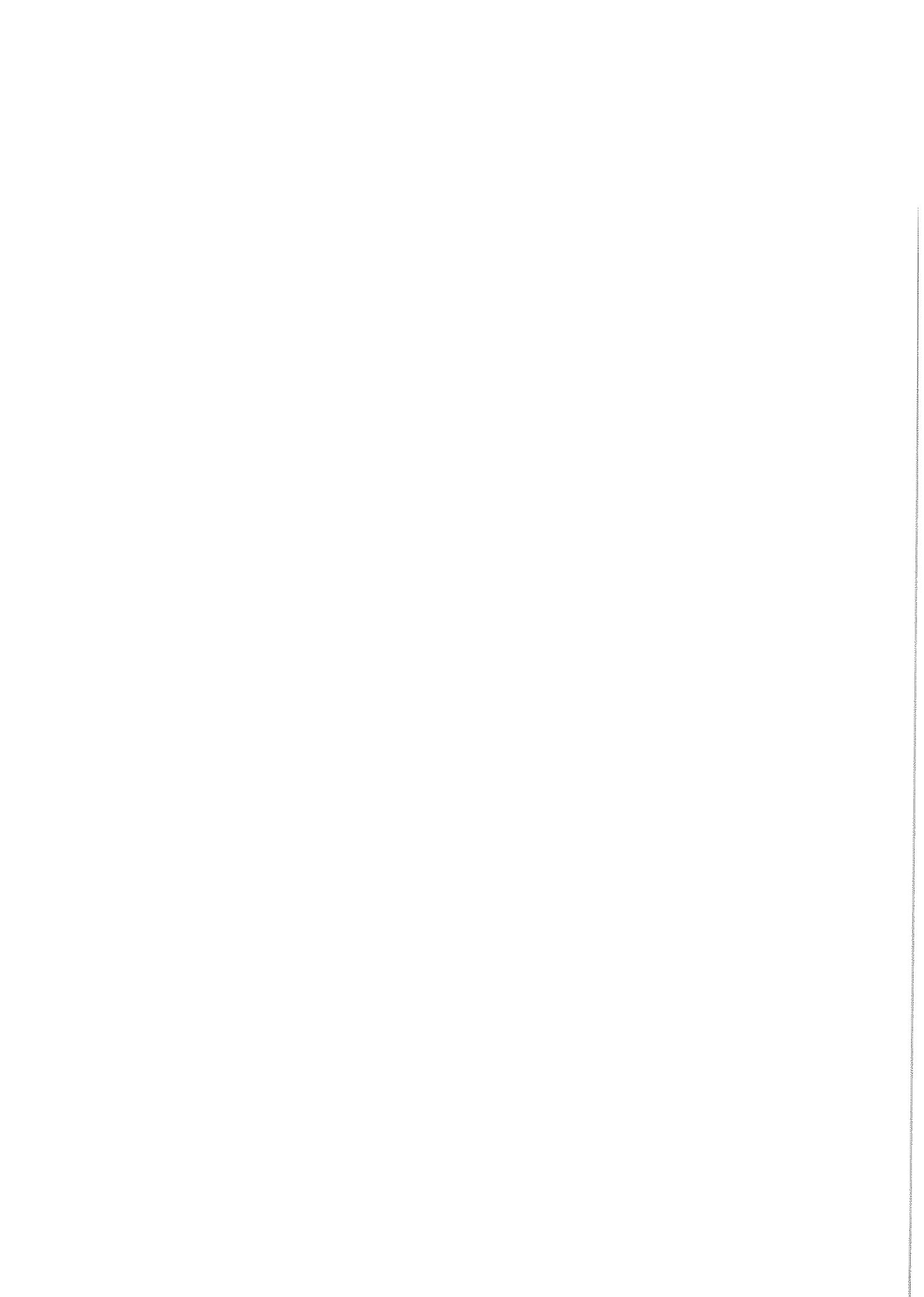


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA GASCOGNE TOULOUSAINE

**SÉANCE  
DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU  
21 JANVIER 2019**



DÉPARTEMENT DU GERS

CANTON DE  
L'ISLE-JOURDAINCOMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA  
GASCOGNE TOULOUSAINEEXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de  
conseillers 36

en exercice 36

présents 21

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-01

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

ObjetFONCTIONNEMENT  
INTERNE

Les décisions du  
président prises par  
délégation de pouvoirs

PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Décisions 2018 :

de la n° 313 à la n° 358

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président rend compte au Conseil communautaire, des décisions suivantes prises par délégation de pouvoir :

N° DÉCISION		SERVICE CONCER NÉ	OBJET			MONTANTS
N° d'ordre	Date de signature		Bénéficiaire	Lieu concerné	Descriptif	T.T.C.
313	20/11/2018	Petite Enfance	METRO 31000 TOULOUSE	CCFONT	Thermomètre cuisine	67,91 €
314	26/11/2018	Petite Enfance	WESCO 79141 CERIZAY CEDEX	CFA	Draps	244,80 €

315	09/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (75 h en tout) du 09/07/2018 au 31/07/2018
316	10/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (36 h en tout) du 10/07/2018 au 13/07/2018
317	05/07/2018	RH	Agent d'animation	Endoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (1 h en tout) le 05/07/2018
318	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (37 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
319	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (159 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
320	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
321	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (114 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
322	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (132 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
323	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (114 h en tout) du 23/07/2018 au 30/08/2018
324	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (51 h en tout) du 20/08/2018 au 30/08/2018
325	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (60 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
326	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
327	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (69 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
328	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (9 h en tout) du 01/08/2018 au 03/08/2018
329	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (53 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018

30	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (137,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
331	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Monferran-Savès	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (17,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
332	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (85,50 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
333	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (26 h en tout) du 01/08/2018 au 30/08/2018
334	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (24 h en tout) du 09/08/2018 au 16/08/2018
335	20/07/2018	RH	Agent d'animation	ALSH	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (15 h en tout) du 16/07/2018 au 31/07/2018
336	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (9 h en tout) le 20/07/2018
337	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (82,5 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
338	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (48 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
339	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Lias	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (33 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
340	20/07/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (88,5 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
341	23/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet 76 h en tout) du 06/08/2018 au 17/08/2018
342	23/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet 32 h en tout) du 27/08/2018 au 31/08/2018
343		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (157,5 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018
344		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (117 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018

345		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (112 h en tout) du 01/08/2018 au 31/08/2018
346		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (175,50 h en tout) du 06/08/2018 au 31/08/2018
347	24/07/2018	RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (90 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
348		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (83 h en tout) du 20/08/2018 au 31/08/2018
349		RH	Agent d'animation	Fontenilles	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (85 h en tout) du 06/08/2018 au 17/08/2018
350	02/08/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (8,5 h en tout) le 02/08/2018
351	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20 h en tout) du 27/08/2018 au 26/08/2019
352	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Ségoufielle	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (20 h en tout) du 01/09/2018 au 06/07/2019
353	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Lias	Recrutement de 2 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 01/09/2018 au 06/07/2019
354	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement de 5 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 01/09/2018 au 06/07/2019
355	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Pujaudran	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (25 h en tout) du 01/09/2018 au 31/12/2018
356	03/09/2018	RH	Agent d'animation	L'Isle-Jourdain	Recrutement de 20 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 03/09/2018 au 07/07/2019
357	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Auradé	Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (18 h en tout) du 03/09/2018 au 07/07/2018
358	03/09/2018	RH	Agent d'animation	Monferran-Savès	Recrutement de 3 agents d'animation non titulaire pour accroissement d'activité / CDD d'adjoint d'animation à temps non complet du 03/09/2018 au 06/07/2019

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, prend acte de ces décisions.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 24 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 24 janvier 2019  
Affichée le 24 janvier 2019

*Le Président,*

  
Francis IDRAC



Envoyé en préfecture le 24/01/2019

Reçu en préfecture le 24/01/2019

Affiché le



ID : 032-200023620-20190121-2101201901-DE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-02

### Objet

#### FINANCES

Budget principal :  
autorisation d'engager  
des dépenses  
d'investissement avant le  
vote du budget 2019

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DEL. ECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

En vertu des dispositions prévues à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président demande à l'assemblée, l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure seront inscrits au budget primitif 2019.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

Art.	Libellé	Montant
13141	Remboursement subvention équipement	900,00
202	PLUI-H/ révision PLU des communes	122 208,00
2031	Études diverses	50 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00
2051	Logiciel	1 000,00
2135	Agencement, aménagement (organigramme des clefs...)	4 000,00
21534	Réseau électrique PPII	5 300,00
2152	Bornes amovible Gymnase	2 688,00
2182	ST voiture plateau	30 000,00
2183	Postes informatiques	4 000,00
2184	Mobiliers	4 800,00
2188	Divers	7 000,00
2317	Piscine	20 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>253 896,00</b>

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
 Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 24 janvier 2019  
 Expédiée à la Préfecture le 24 janvier 2019  
 Affichée le 24 janvier 2019

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-03

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

### Objet

#### COMMANDE PUBLIQUE

MAPA 2018-07 : travaux d'extension de réseau « Eaux Usées - Eaux Pluviales » secteur Les Martines

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été menée pour la réalisation de travaux d'extension du réseau « eaux pluviales - eaux usées » sur la zone d'activités « Les Martines », dont l'accès se fait par la route nationale n° 224.

Conformément aux dispositions du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 12 novembre 2018.

5 plis ont été réceptionnés en date du 14 décembre 2018 et l'analyse des offres a été confiée aux services techniques de la Communauté de communes (cf. analyse des offres ci-jointe).

Le 7 janvier 2019, la commission d'appel d'offres, réunie en commission MAPA a proposé de retenir la proposition de CANA TP dont le siège est situé Route de Monbrun – lieu-dit « Au baron » – 32600 L'Isle-Jourdain, arrivée en tête du classement établi après analyse des offres, pour un montant global de 225 536 € HT (270 643,20 € TTC).

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le choix de la commission d'appel d'offres et retenir l'offre de CANA TP,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement du marché MAPA 2018-07 avec CANA TP pour un montant HT de 225 536 €.
- de dire que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget annexe Les Martines.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 24 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 24 janvier 2019  
Affichée le 24 janvier 2019

Le Président,

Francis IDRAC



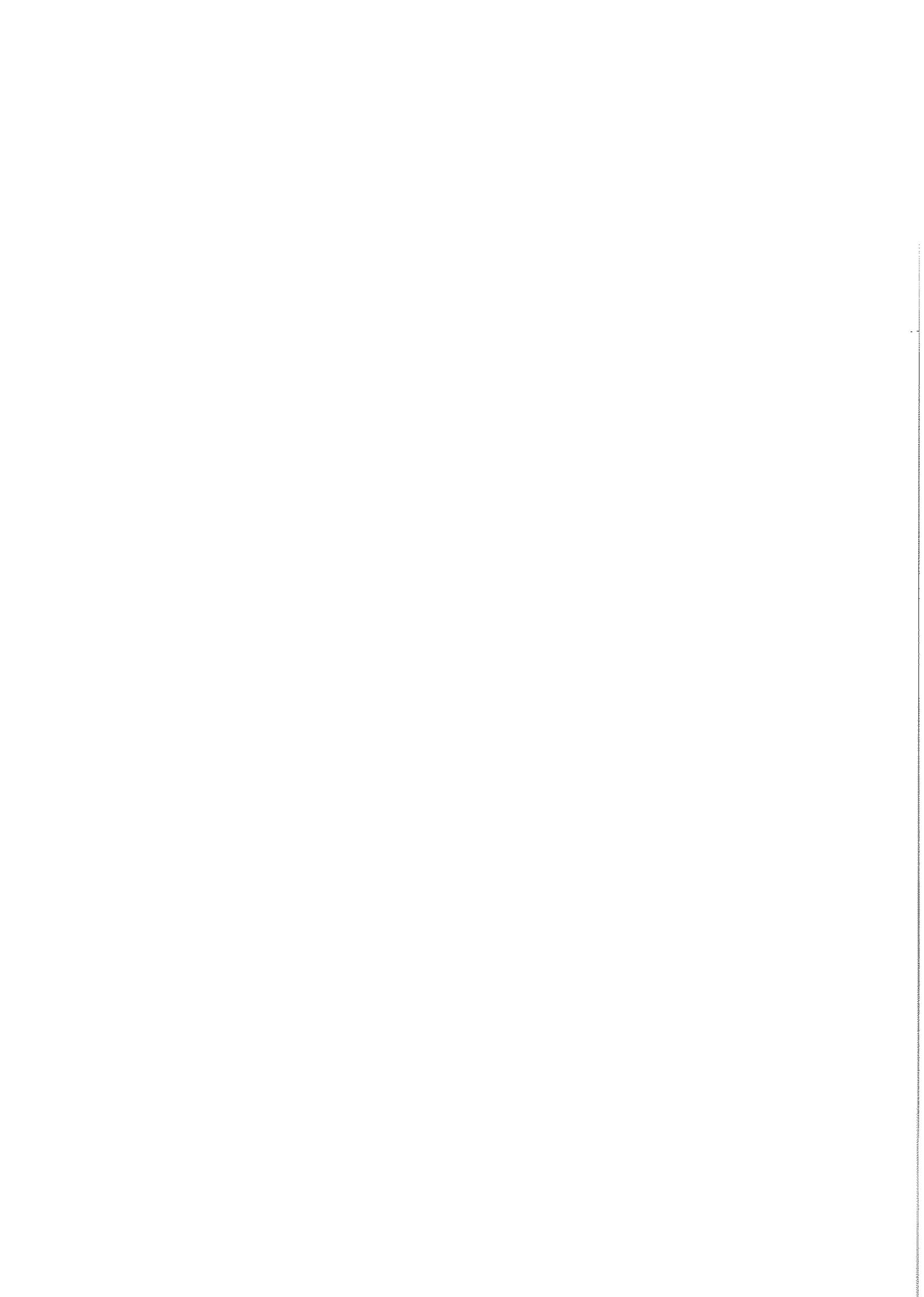
**MAPA 2018-07 Travaux d'extension de réseau EU-EP secteur Las Martines**

Rappel des critères de jugement des offres:

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	50%
2-Valeur technique de l'offre	40%
3-Planning d'exécution	10%

Notation et classement des offres :

Nom	Montant HT	Critère n°1	Critère n°2	Critère n°3	Note finale	Classement
MALET	285 618 €	15.79/20	20/20	20/20	17.90/20	2
LABURTHE	302 155 €	14.93/20	12.50/20	18.29/20	14.29/20	5
SADE BASE	291 830 €	15.46/20	16.75/20	16/20	16.03/20	4
<b>CANA TP</b>	<b>225 536 €</b>	<b>20/20</b>	<b>17.25/20</b>	<b>16/20</b>	<b>18.50/20</b>	<b>1</b>
STRIBAY TP	284 125,30 €	15.88/20	15.75/20	18.29/20	16.07/20	3



Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-04

### Objet

#### RESSOURCES HUMAINES

Modification de la  
rémunération des élus

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la nécessité de modifier la délibération n°13052014-3 du 13 avril 2014 fixant les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents afin de prendre en compte le changement d'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Président rappelle que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la collectivité.

Conformément à l'article L 5211-12 du C.G.C.T., il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Président et vice-présidents.

En application des articles L. 5211-12 et R. 5214-1 du C.G.C.T., les indemnités des présidents et des vice-présidents des établissements publics sont limitées en fonction de la strate démographique et subordonnées à l'exercice effectif de fonctions.

Considérant que la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine appartient à la strate de 10 000 à 19 999 Habitants (recensement à la date des dernières élections), le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à la majorité de :

- **fixer l'enveloppe financière maximale annuelle de la manière suivante :**  
le montant de l'indemnité maximale du Président (48,75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique) à laquelle s'ajoute le produit de 20,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par 8, le nombre de vice-présidents
- **fixer le montant des indemnités de fonction du Président et des 8 vice-présidents**, qui seront revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, comme ci-dessous :

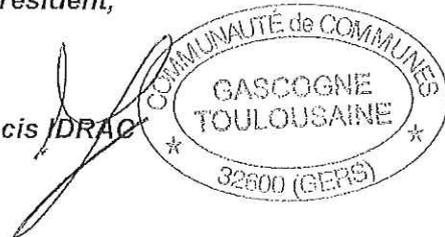
ÉLUS	TAUX (en % de l'Indice Brut Terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)
PRÉSIDENT	34,12 %
VICE-PRÉSIDENTS	14,44 %

- **d'indiquer** que les indemnités de fonction seront payées trimestriellement,
- **s'engager** à inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal, au chapitre 65 ».

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 24 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 24 janvier 2019  
Affichée le 24 janvier 2019

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-05

### Objet

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE Les Martines :  
adoption du plan de  
financement des études  
préalables et des  
premiers travaux de VRD

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Le Président rappelle que dans le cadre du projet de la zone d'activités « Les Martines » à l'Isle-Jourdain, le foncier a été acheté le 29 novembre 2018 par l'EPF d'Occitanie pour le compte de la CCGT dans le cadre d'une convention d'anticipation foncière signée le 20 juillet 2018.

Dans la continuité de ces premières démarches, la CCGT va engager en 2019 des démarches préalables à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités :

- la réalisation d'une étude de faisabilité et d'une étude d'impact afin de définir les principes d'aménagement de la future zone d'activités ;

- la réalisation de premiers travaux de VRD (aménagement des réseaux eaux usées et eaux pluviales). En effet, un lotissement d'habitation est en cours d'aménagement sur une parcelle limitrophe et les futurs logements ne peuvent pas se raccorder gravitairement aux réseaux actuels d'eaux pluviales et d'eaux usées. L'objectif de ces travaux est donc double : anticiper la création des réseaux de la future zone d'activités et raccorder le lotissement en cours d'aménagement, ceci dans une logique d'optimisation financière.
- Par ailleurs, la réalisation de ces travaux de VRD implique de racheter une partie du foncier à l'EPF d'Occitanie (tel que cela est prévu dans le cadre de la convention d'anticipation foncière). La CCGT va donc faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 4 000 m<sup>2</sup> en début d'année 2019 afin de pouvoir lancer les travaux dans la foulée.

### Durée de l'opération

Ces différentes démarches seront lancées au cours du premier trimestre 2019 et se dérouleront sur une durée totale d'environ 10 mois (janvier à octobre 2019).

### Coût total prévisionnel de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération est de 363 898 € HT.  
Ce coût se décompose de la manière suivante :

Détail des dépenses liées à l'opération	Montant HT
Étude de faisabilité	76 575 €
Étude d'impact	19 087 €
<b>Sous-total Études</b>	<b>95 662 €</b>
Acquisition de la parcelle pour les travaux	42 700 €
Travaux d'aménagement des réseaux EU et EP	225 536 €
<b>TOTAL</b>	<b>363 898 €</b>

### Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR et DSIL)

Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat est de 181 949 € représentant 50 % de la dépense totale hors taxes.

### Plan de financement prévisionnel de l'opération

Partenaires	Montant	Taux
ÉTAT - DETR	109 169 €	30 %
ÉTAT - DSIL	72 780 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	181 949 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>363 898 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 181 949 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 22 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 22 janvier 2019  
Affichée le 22 janvier 2019

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



Envoyé en préfecture le 22/01/2019

Reçu en préfecture le 22/01/2019

Affiché le



ID : 032-200023620-20190121-2101201905-DE

Nombre de  
conseillers 36

en exercice 36

présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-06

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

### Objet

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE Pont Peyrin 3 :  
adoption du plan de  
financement de la mission  
de maîtrise d'œuvre

### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Le Président rappelle que dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Pont Peyrin à l'Isle-Jourdain (Pont Peyrin 3), la CCGT a réalisé en 2017 et 2018 les démarches préalables à l'aménagement de cette nouvelle zone d'activités :

- l'acquisition des terrains ;
- la réalisation des études préalables nécessaires à la définition du projet : étude de faisabilité, étude géotechnique, étude d'impact, étude préalable agricole et étude hydraulique.

Dans la continuité de ces démarches, il s'agit d'engager en 2019 la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités Pont Peyrin 3. Les travaux sont quant à eux prévus pour l'année 2020.

### Durée de l'opération

Cette mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en mars 2019 et se déroulera sur une durée totale d'environ 2 ans (mars 2019 à mars 2021).

### Coût total prévisionnel de l'opération

Le coût total prévisionnel de l'opération, tel qu'indiqué dans le diagnostic de l'étude de faisabilité, est de 272 731 € HT.

Ce coût correspond au scénario d'aménagement retenu par les élus de la CCGT parmi les différentes possibilités proposées par le bureau d'études.

### Montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DETR et DSIL)

Le montant de la subvention sollicitée auprès de l'Etat est de 136 365 € (représentant 50 % de la dépense totale hors taxes).

### Plan de financement prévisionnel de l'opération

Partenaires	Montant	Taux
ÉTAT - DETR	81 819 €	30 %
ÉTAT - DSIL	54 546 €	20 %
AUTOFINANCEMENT	136 366 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>272 731 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter auprès de l'État une subvention d'un montant de 136 365 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération et au projet susvisé ;
- de donner délégation au Président pour constituer et déposer le dossier de demande de subventions auprès de l'État.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019

Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 22 janvier 2019

Expédiée à la Préfecture le 22 janvier 2019

Affichée le 22 janvier 2019

Le Président,



Francis IDRAC



Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-07

### Objet

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ZAE du Roulage :  
annulation de la vente de  
la parcelle cadastrée lot  
n° 2 BK 60 à la SCI DU  
CARRE

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Claire NICOLAS, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire décidait de vendre à la SCI DU CARRE la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 d'une superficie totale de 1 704 m<sup>2</sup> située sur la ZAE du Roulage à Pujaudran.

Le Président informe l'assemblée qu'un compromis de vente avait été signé le 20 octobre 2016 et que deux avenants au compromis de vente ont ensuite été accordés au porteur de projet afin de lui donner des délais supplémentaires pour obtenir son prêt bancaire.

Suite à un nouveau refus de prêt bancaire en date du 6 décembre 2018 et au dépassement de la date butoir du second avenant au compromis de vente (fixée au 30 novembre 2018), le Président a notifié au porteur de projet par courrier recommandé en date du 17 décembre 2018 (cf. le courrier et le plan joints en annexes n° 3 et 4) son souhait de ne pas poursuivre la vente de cette parcelle.

En conséquence, le Président propose d'annuler la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 à la SCI DU CARRE.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n° 02022016-12 du 2 février 2016 ;
- d'annuler la vente de la parcelle cadastrée lot n° 2 BK 60 située sur la ZA du Roulage à la SCI DU CARRE.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 30 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 30 janvier 2019  
Affichée le 30 janvier 2019

Le Président,

Francis IDRAC



# ZA du Roulage - Carte des lots

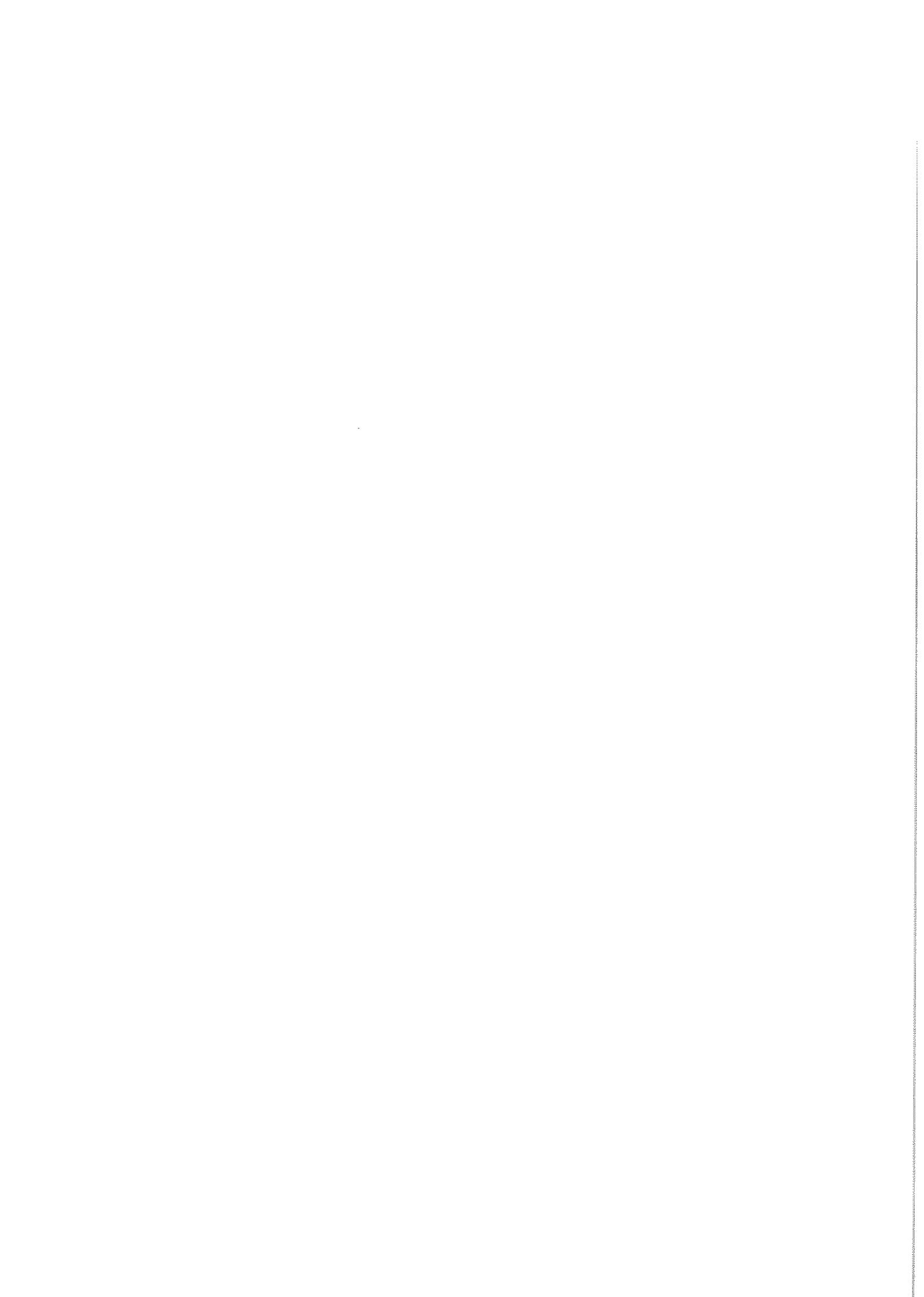


Echelle - 1:3288

Légende	
	CCGT / A VENDRE
	Lot
	Lot espace vert
	Lot station d'épuration
	Lot voirie
	MacroLot
	SAS AIR SUPPORT
	SCI LE ROULAGE
	Transfo
	SCI DERNIER ARRÊT
	Départementale
	Nationale
	Cours d'eau
	Bâti privé
	Bâti léger
	Parcelle
	Commune

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-08

### Objet

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Adhésion de la CCGT au  
cluster régional Vélo  
Vallée

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Le Président informe l'assemblée que lors de la séance du 4 décembre 2018, les élus de la commission « Développement économique » ont donné un avis favorable pour l'adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée.

Ce cluster, porté par une structure associative, regroupe les opérateurs de la filière du cycle de la région Occitanie. Créé en juin 2018, le cluster regroupe 31 structures implantées en région Occitanie et réparties en 6 collèges (cf. le document de présentation joint en annexe).

Le territoire de la Gascogne Toulousaine est directement concerné par cette structure car le siège du cluster est basé à l'Isle-Jourdain dans les locaux de groupe Cyclelab. Par ailleurs, le président du cluster est M. Denis BRISCADIEU, PDG du groupe Cyclelab.

L'ambition du cluster est de favoriser le développement de cette filière au niveau local et sa promotion au niveau régional, national et international. C'est un outil collaboratif pour les acteurs du territoire qui a l'ambition de positionner la filière régionale comme une filière économique d'excellence dans le domaine de l'industrie et des services du vélo mais aussi de faire de la région Occitanie, une destination majeure de tourisme à vélo dans le monde.

Les principaux objectifs du cluster sont de :

- rapprocher et mutualiser les compétences des acteurs du vélo et leur permettre de se développer dans un environnement régional très favorable ;
- donner une notoriété internationale à la Vélo Vallée et à ses adhérents ;
- faire de la région Occitanie la première destination de tourisme à vélo au monde.

Afin de soutenir cette démarche collective et cette filière économique ancrée dans le territoire de la Gascogne Toulousaine, les élus de la commission « Développement économique » ont manifesté leur intérêt pour que la CCGT adhère au cluster régional Vélo Vallée.

Le montant de la cotisation annuelle pour la CCGT serait de 600 € par an.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider l'adhésion de la CCGT au cluster régional Vélo Vallée ;
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de cette adhésion.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 30 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 30 janvier 2019  
Affichée le 30 janvier 2019

*Le Président,*

*Francis IDRAC*



# Lancement du cluster « Vélo Vallée », premier cluster de la filière vélo en France

Jeudi 14 juin 2018

## Dossier de presse



## Sommaire

1. Le vélo, une économie à part entière – pages 3 et 4
2. La genèse du cluster – page 4
3. Les ambitions du cluster – page 5
4. Un cluster, des membres – pages 6 à 14
5. Les administrateurs du cluster – page 15
6. Un plan d'action en construction – pages 16
7. Zoom sur deux entreprises membres du cluster – pages 17 et 18

## 1. Le vélo, une économie à part entière

En France, le marché du cycle accélère et enregistre sa 4<sup>ème</sup> année consécutive de croissance, dépassant la barre des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+9,6%).

Avec 2,782 millions d'unités vendues en 2017, **il se vend en France plus de vélos que de voitures** (2,110 millions de voitures particulières se sont vendues en 2017).

Avec près de 255 000 exemplaires vendus, le vélo à assistances électrique prend son envol et participe à l'engouement des Français pour les mobilités douces. En un an, les ventes de vélo électrique en France ont augmenté de 90%.

Le succès du VAE s'étend également aux loisirs et aux usages sportifs avec le VTAE (35.340 unités vendues). Accessible à la pratique, le VAE est un produit au service du tourisme (en station) et de l'attractivité des territoires !

Le marché du vélo pliant est lui aussi en forte croissance de +12% en volume et + 24% en valeur.

Pour la ville, le vélo est un mode transport fiable et peu coûteux. De plus en plus plébiscité pour les déplacements du quotidien, l'innovation est au cœur de son développement. De nouvelles entreprises voient le jour pour répondre à des besoins de plus en plus spécifiques, du vélo triporteur utilitaire au vélo connecté en passant par les nouveaux modes de déplacement comme la trottinette électrique. L'écosystème est en pleine effervescence pour proposer les meilleures alternatives aux solutions thermiques.

Côté loisir, c'est une nouvelle manière de faire du tourisme. Alors que les voies cyclables touristiques fleurissent partout en Europe le long des fleuves, le vélo apparaît comme la bonne alternative pour voyager. Les nouveaux services cyclotouristes permettent de s'affranchir de la logistique, louer du matériel adapté et se concentrer uniquement sur le plaisir de rouler.

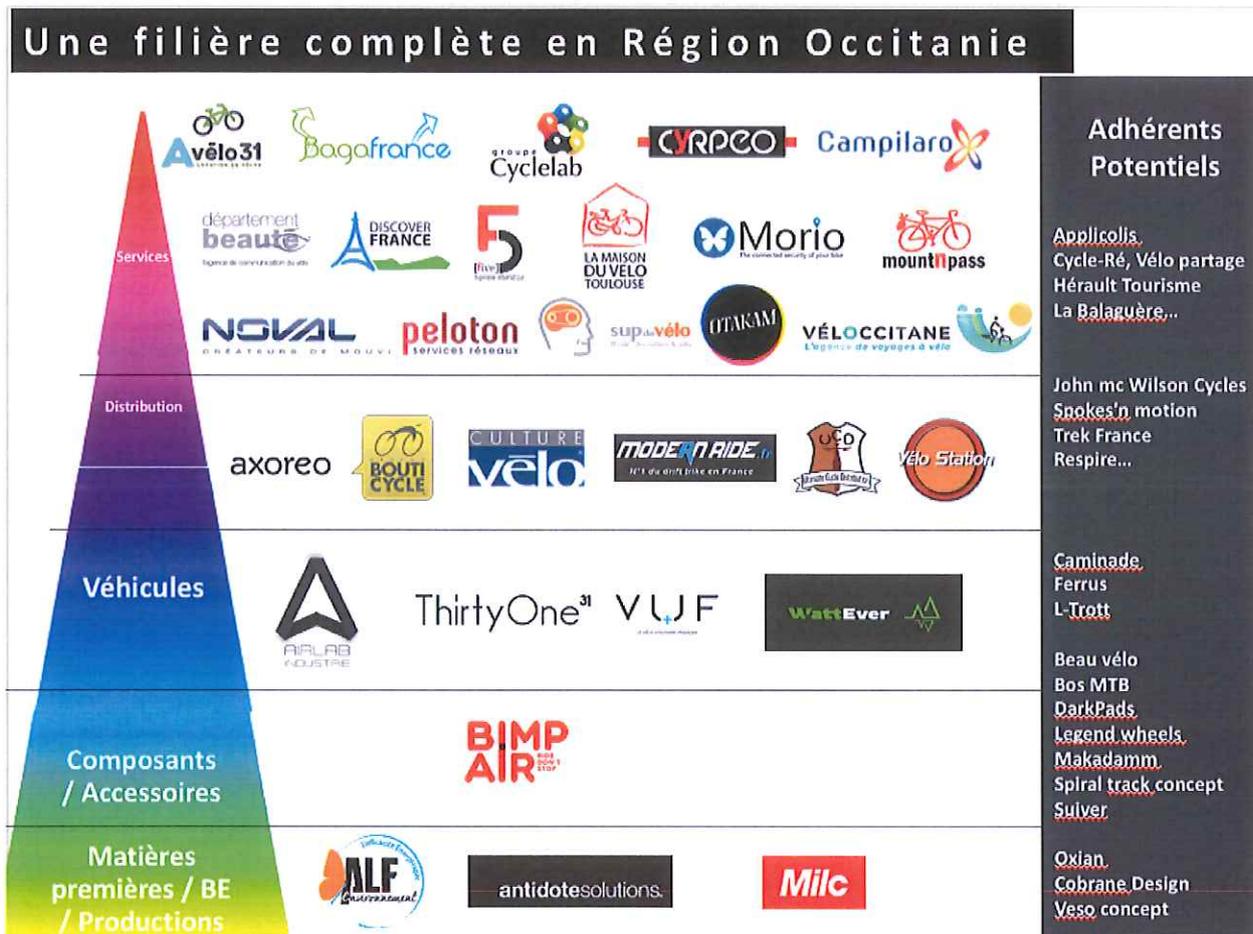
Côté sport, la petite reine se réinvente. Hormis les innovations techniques, les disciplines et catégories de vélos ne cessent d'évoluer. Le premier championnat de France de VTT à assistance électrique s'est tenu en 2018, alors que sur le bitume, les vélos de routes deviennent des concentrés de technologies électroniques.

Les signes d'une industrie à relocaliser en partie. Les professionnels ont avancé le chiffre de 750 000 vélos produits en France (pour certains assemblés à partir de composants étrangers), soit environ 25% des vélos vendus en 2016.

Dans la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :

- 22% des épreuves cyclo sportives nationales sont organisées dans la région,
- 2,2% des actifs (environ 48 000 personnes) utilisent le vélo comme mode de déplacement principal pour rejoindre leur lieu de travail. L'Occitanie se situe ainsi parmi les régions les plus utilisatrices.

- Une cinquantaine d'entreprises travaillent dans la filière vélo et sont présents sur l'ensemble des segments de la chaîne de valeur de l'industrie du vélo :



## 2. La genèse du cluster

Un groupe de travail est né en 2016 initié par AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Trois réunions de travail ont été organisées afin de rencontrer une quarantaine d'opérateurs du vélo dans 13 départements de la région.

Face à l'enthousiasme des parties prenantes et aux besoins de partage et d'échanges des entreprises de la filière, la décision est prise d'officialiser le groupement au printemps 2018 sous la forme d'une association.

Sous l'impulsion d'une vingtaine d'entreprises régionales, le cluster Vélo Vallée est né officiellement le 31 mai 2018 à Béziers lors de son assemblée générale constitutive.

Il a pour vocation de fédérer, représenter et contribuer au développement de toutes entreprises du vélo, en privilégiant leur développement économique, la qualité de vie, la promotion du territoire et de toutes les pratiques cyclistes, le développement durable et l'innovation.

### 3. Les ambitions du cluster

L'association Vélo Vallée, Cluster Occitanie, regroupe les opérateurs de la filière du cycle de la région Occitanie. Elle favorise le développement de cette filière au niveau local et sa promotion au niveau régional, national et international.

C'est un outil collaboratif pour les acteurs du territoire qui a l'ambition de positionner la filière régionale comme une filière économique d'excellence dans le domaine de l'industrie et des services du vélo mais aussi de faire de la région Occitanie, une destination majeure de tourisme à vélo dans le monde.

Le cluster s'est ainsi fixé trois objectifs :

- rapprocher et mutualiser les compétences des acteurs du vélo et leur permettre de se développer dans un environnement régional très favorable,
- donner une notoriété internationale à la Vélo Vallée et à ses adhérents,
- faire de la région Occitanie la première destination de tourisme à vélo au monde.

L'association a pour objet de :

- représenter, fédérer et animer le réseau des entreprises régionales de la filière vélo, adhérentes de l'association,
- positionner les entreprises régionales de la filière sous une bannière commune,
- favoriser les échanges entre ses membres afin qu'ils apprennent à mieux se connaître, à partager et à collaborer,
- promouvoir l'association, ses adhérents et leurs savoir-faire, plus particulièrement dans le milieu du vélo,
- développer des coopérations entre les adhérents et avec des partenaires communs, mutualiser des besoins, dans le but de construire des avantages compétitifs durables et conquérir des marchés,
- créer un lieu physique et emblématique d'accueil des entreprises du vélo,
- appuyer le développement et la mise en œuvre de synergies nouvelles et porteuses de progrès pour toute la filière du vélo en Région Occitanie,
- mettre l'innovation et la recherche de la filière vélo au service du développement économique régional,
- organiser des événements en région,
- attirer des compétences en région.

## 4. Les membres du cluster

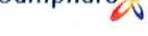
Le cluster est ouvert à tous les acteurs du vélo (entreprises, associations, institutionnels) qui ont un établissement dans la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Afin d'assurer une représentation de tous les acteurs de la filière, 6 collèges :

- **Distribution** « Entreprise ou association dont l'activité principale est la distribution de cycles ou de matériels connexes »
- **Industrie** « Entreprise ou association dont l'activité principale est la conception et/ou fabrication de matériels, équipements ou solutions pour les cyclistes »
- **Numérique** « Entreprise ou association dont l'activité principale est la conception et/ou fabrication de solutions logicielles »
- **Services** « Toute structure qui propose un service pour la filière vélo ou basé sur l'usage du vélo »
- **Sport** « Associations sportives, athlètes, organisateurs d'évènements sportifs, etc.»
- **Tourisme** « Toute structure publique (office de tourisme, agence territoriale, etc.) ou privée (agence de location) dont l'activité principale s'adresse aux touristes ou vise à développer le tourisme à vélo »

Aujourd'hui 31 structures sont membres du cluster Vélo Vallée. Elles représentent 157 emplois en région Occitanie et 26,4 millions d'euros de chiffre d'affaire global.

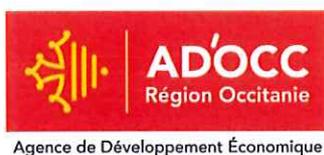
**Les adhérents du cluster au 14 Juin 2018**

Adhérents	
<b>Collèges</b>	<p><b>Industrie</b></p> 
	<p><b>Distribution</b></p> 
	<p><b>Service</b></p> 
	<p><b>Numérique</b></p> 
	<p><b>Tourisme</b></p> 
	<p><b>Sport</b></p> 

Les membres du cluster :



**SIVE** est avant tout une équipe de techniciens dédiée au service des magasins de VELO & RUNNING, qui fournit tout le SUPPORT TECHNIQUE (installation, formation et hotline), la CREATION & MAINTIEN d'une base de données produits indispensable au bon fonctionnement des points de ventes, et la CREATION DE LOGICIELS METIERS (par le biais de son équipe de développement avec notamment une TV instore - système de diffusion de contenu multimédia autonome en magasin, un système FIDELITE entièrement personnalisable, un outil de REPORTING complet permettant l'analyse de l'activité selon de nombreux critères (CA, marge, passages caisse, taux de transformation, panier moyen, ...), un logiciel ACHAT avec plus de 70 000 articles en liaison directe avec les fournisseurs.



**AD'Occ**, l'Agence régionale de développement économique met ses compétences au service des entreprises de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée avec une double ambition : accroître l'attractivité nationale et internationale de la région et créer de la valeur et de l'emploi sur l'ensemble du territoire.

[www.agence-adocc.com](http://www.agence-adocc.com)



**Airlab Industrie** est un bureau d'études spécialisé dans la conception et la fabrication de petits engins électriques destinés à la mobilité urbaine.

[www.airlab-industrie.com](http://www.airlab-industrie.com)



**ALF environnement** développe (sous couvert de brevets) des vélos statiques et home trainer connectés capables de récupérer l'énergie produite, pour la ré-injecter dans le réseau électrique sans avoir à modifier l'installation du bâtiment.

[www.alf-environnement.com](http://www.alf-environnement.com)



antidotesolutions.

**Antidote Solutions** est un bureau d'étude spécialisé dans la conception et le développement de véhicules légers. Nous aidons des acteurs de l'industrie du cycle ou de la mobilité sur l'ingénierie, le design, le sourcing et le développement de leurs projets. Nous pouvons accompagner nos clients de la rédaction du cahier des charges jusqu'à la mise en production de leurs produits ou de manières plus précises sur des problématiques liées au développement produit.

[www.antidote-solutions.com](http://www.antidote-solutions.com)



Acteur majeur du tourisme à vélo sur la région Occitanie, **Avélo31** est une agence de location de vélos basée à Port Sud Ramonville (Toulouse), labellisé accueil vélo.

Leader de l'itinérance à vélo sur le Canal des deux Mers, et distributeur des plus grands tours opérateurs du voyage à vélo.

Proposant différents services de location : balades, voyage à vélo, encadrement, évènementiel, visites guidées avec notre marque Toulouse Bike Tour, à destination des particuliers, professionnels du tourisme et collectivités.

Que ce soit sur nos VTC, vélo électrique, vélo enfant, tandem, etc... venez profiter en pédalant !

[www.avelo31.fr](http://www.avelo31.fr)



axoreo

Depuis 2012, Axoreo assure la distribution et le Service Technique, pour la France et la Belgique francophone (Wallonie), des marques Hayes, Manitou, ProTaper, SunRinglé et WheelSmith appartenant à Hayes Performance Systems, dont le siège est basé à Mequon (Wisconsin - Etats-Unis) et la filiale européenne à Munich (Allemagne).

[www.axoreo.com](http://www.axoreo.com)



**Bagafrance** est une société de transport au service du tourisme à vélo.

Elle effectue des transferts quotidiens de bagages de randonneurs cyclistes, des transports de vélos le long des parcours et des transports de personnes avec leurs vélos. Elle œuvre aussi bien pour les professionnels du tourisme que pour les particuliers.

[www.bagafrance.com](http://www.bagafrance.com)



**Bimp'Air** est spécialiste de la gestion de gaz sous forme de capsules nomades et rechargeables et propose des solutions de réglage de pression pour le pneumatique et les suspensions.

[www.bimpair.com](http://www.bimpair.com)



**Bouticycle** est une enseigne de distribution, présente avec 22 magasins physiques et un site internet marchand [www.bouticycle.com](http://www.bouticycle.com). La plus ancienne des enseignes de distribution du cycle. Bouticycle est distributeur des plus grandes marques mondiales de vélo (Bmc, Look Time, Trek, Cube , Orbea, Bergamont, Reise & Muller, Matra...) d'accessoires et de composants. Bouticycle traite toutes les disciplines du vélo, tous niveaux de gamme et offre à ses clients un large panel de services. Véritable magasin physique, service et numérique. Bouticycle signe son action par de magnifiques concepts de magasins.



Association membre de la Fédération Française de Cyclisme, Team Campilaro est organisatrice d'un événement cycliste international sur 3 jours ouvert au grand public.

3 jours / 4 étapes avec des cyclistes du monde entier au cœur de paysages exceptionnels.

330 kilomètres alternant parcours de liaisons balisés et encadrés et montées chronométrées.

Quatrième édition du 20 au 22 juillet 2018

[www.campilaro.com](http://www.campilaro.com)



**Culture Vélo** est une enseigne de distribution, présente sur tout le territoire avec 72 magasins physiques et un site internet marchand [www.culturevelo.com](http://www.culturevelo.com). Distributeur des plus grandes marques mondiales de vélo (Bmc, Cannondale, Lapierre, Look, Moustache, Orbea, Scott, Trek...) d'accessoires et de composants, CULTURE VELO traite toutes les disciplines, tous niveaux de gamme et propose un large panel de services consommateurs au-delà du produit. Véritable magasin physique, service et numérique, CULTURE VELO fait office de référent dans la distribution du cycle en France.



Nos agences **Cyrpeo Services** sont dédiées à la réussite de votre organisation de voyage/sortie à vélo. Avec plus de 600 vélos de location, des moniteurs diplômés d'état de cyclisme et une flotte de véhicules 9 places équipée de galerie vélo, nos équipes CYRPEO services sauront répondre à vos besoins sur mesure, quelque soit votre pratique et votre niveau.

[www.cyrpeo.fr](http://www.cyrpeo.fr)



Agence de Communication, **Département Beauté** est spécialisée et experte dans le secteur du Cycle et du Running. Elle répond depuis 16 ans aux besoins en communication des magasins de ses cinq enseignes sœurs du Groupe. L'agence est spécialisée dans la communication print, le web, et l'événementiel, et le conseil et suivi des magasins pour leur communication locale.



Depuis plus de 20 ans, **Discover France** est le spécialiste du voyage vélo en France et en Europe. Inspirés par l'esprit des baroudeurs, nos séjours sortent des sentiers battus et vous permettent de vivre des expériences et des émotions authentiques. Personnalisables à souhait, nos séjours vous feront vivre en famille, en couple ou entre amis des moments inoubliables. Selon vos intérêts, vous partirez à la découverte de la culture, de la gastronomie et des vignobles des régions Françaises et d'Europe.

[www.discoverfrance.fr](http://www.discoverfrance.fr)



Le **Groupe Cyclelab** exerce dans les métiers de la DISTRIBUTION au travers de 5 enseignes (Culture Vélo, Bouticycle, Vélo Station, Foul&es et Rando Running) et 130 magasins. Également dans les métiers de SERVICE avec des sociétés d'Informatique, de Communication, d'événementiel, d'E-Commerce, et un Centre de Formation. Il pilote aussi une ECOLE DE LA PERFORMANCE pour des jeunes champions de 13 à 18 ans. Il est à l'initiative du Cluster VELO VALLEE, et travaille sur un projet d'UN STADE VELO (complexe sportif unique).

[www.cyclelab.eu](http://www.cyclelab.eu)

La Maison du Vélo considère l'usage du  comme une solution efficace, écologique et saine pour nos déplacements quotidiens. Portée par les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les missions de l'association sont :



- Donner une image positive et engageante du  à travers des événements, animations.
- Développer des projets visant à une augmentation significative des déplacements à .
- Sensibiliser, conseiller et enseigner la pratique du  auprès des particuliers, scolaires, professionnels.
- Faciliter la pratique du  en proposant des services adaptés aux usagers cyclistes.

[www.maisonduvelotoulouse.com](http://www.maisonduvelotoulouse.com)



Milc est un atelier de fabrication dédié à l'industrie du cycle et de la mobilité. Nous fabriquons des prototypes et petites séries de châssis mécano soudés. Nous maîtrisons l'usinage, la mise en forme de tubes, le soudage et l'assemblage de véhicules légers. Nous pouvons aussi accompagner nos clients dans leurs phases de production à plus grand échelle via de l'intégration.

[www.milc-industry.com](http://www.milc-industry.com)



Modern Ride Distribution, a deux activités.

- Une boutique B2C : [www.modernride.fr](http://www.modernride.fr)

- La seconde distributeur de marques de composants VTT et de Drift trike en B2B avec le site : [www.ridedifusion.com](http://www.ridedifusion.com)



Morio propose une solution d'aide à la gestion de flottes de vélos à assistance électrique. Après avoir développé un traceur pour remonter les informations du vélo et surtout sa localisation, une plateforme web récupère la data afin d'aider à retrouver le vélo en cas de vol, connaître les distances parcourues et utilisation afin de réduire les coûts de maintenance.

[www.morio.co](http://www.morio.co)



**mountnpass.com** est le site web communautaire du tourisme à vélo.

Les cyclistes de tous types (sport, balade, itinérance) et toutes pratiques (route, vtt, vtc) y trouvent leurs meilleures sorties et y organisent leurs plus beaux séjours. Les éclaireurs, clubs, destinations et structures d'accueil y partagent leurs itinéraires et bons plans.

La plateforme connaît une très forte croissance en 2018, avec 1.000.000 de pages vues mensuellement et va se développer à l'international pour se positionner comme leader Européen.

[mountnpass.com](http://mountnpass.com) développe en parallèle une plateforme unique en son genre, qui permettra d'organiser un séjour vélo à la carte et partout (planification d'itinéraire, roadbook personnalisé, location de vélos à la carte, transfert de bagages, réservation d'hébergement cyclist friendly).



**Noval** est un fabricant de produits innovants en mécatronique. NOVAL s'appuie sur les compétences de ses bureaux d'études électronique et mécanique, ainsi que sur son unité de production. Noval intervient dans les domaines du nautisme, du bâtiment et de la smart city. Fort d'une expérience avec un des acteurs clés du vélo en libre-service, Noval a développé sa propre solution alliant sécurité et flexibilité. Noval a conçu une solution complète adaptable à tout type de cycle et sans minimum de vélos.

[www.noval-france.com](http://www.noval-france.com)



**Proessa Sport** conçoit, développe et commercialise les applications **Otakam** d'analyse et de suivi de performance pour les passionnés de vélo en s'appuyant sur plusieurs innovations dont un indicateur de performance et un classement mondial cyclospor inédits, et une application mobile d'aide à la gestion de l'effort en temps-réel basée sur un brevet issu du domaine spatial. Les applications Otakam s'adressent à tous les cyclistes, quels que soient leurs niveaux.

[www.otakam.fr](http://www.otakam.fr)



Véritable plateforme de gestion de site B2C, **Peloton** est spécialisée et experte dans le secteur du e-commerce vélo. Créée fin 2011 pour répondre au besoin e-marchand des magasins, Peloton est spécialisée dans la gestion de l'exploitation et l'administration de plus de 30.000 produits en ligne. Mise à la disposition des magasins, d'une interface dédiée leur permet de relayer leurs propres stocks en ligne via les services spécifiques : **Occasions, Promotions, Vélos Premium, Tests & Locations**. Ainsi, Peloton accompagne les magasins dans leur démarche e-commerce.



**Sup de Vélo**, est une école de formation qui s'adresse spécifiquement au monde du cycle en proposant des solutions pour les managers, les vendeurs et les techniciens. Que ce soit en formule continue ou dans le cursus CQP, l'école permet à chacun de trouver un savoir à sa mesure  
[www.supdevelo.com](http://www.supdevelo.com)



**ThirtyOne** est une marque de vélo dont les créations sont dirigées par l'innovation et le design. Nous sommes ainsi devenus le 1er vélo qui recharge à la décélération, le 1er vélo électrique en libre service et le 1er vélo à changement de vitesse automatique en France. Nous sommes aussi leader dans le rayonnage de roues en petite et moyenne série.

[www.thirtyonebikes.com](http://www.thirtyonebikes.com)



Fabriqueur/Importateur/Grossiste de vélos et de pièces  
Spécialisée dans le voyage à vélo depuis 2015, **Ultimate Cycle Distribution** propose de vraies solutions pour que l'aventure à vélo soit une réussite.

Chaque marque, chaque produit proposé est sélectionné pour sa fiabilité, sa robustesse et son ergonomie : des vélos, des sacoches, des remorques et tout l'équipement testés dans les conditions les plus extrêmes.

Des marques prestigieuses : SURLY, 45NRTH, CARRY FREEDOM, MISS GRAPE, MUSK-PARTS...

[www.ultimate-cycle-distribution.com](http://www.ultimate-cycle-distribution.com)



L'agence de voyages **Véloccitane** est spécialisée dans l'organisation de séjours itinérants sur le Canal des 2 mers. Respectueuse de l'environnement, humain et naturel, elle s'inscrit dans la dynamique du tourisme responsable.

[www.veloccitane.fr](http://www.veloccitane.fr)



**Vélo Station** est une enseigne de distribution focalisée sur la MOBILITE et le LOISIR, de 10 magasins physiques et un site internet marchand [www.velostation.com](http://www.velostation.com). Distributeur des plus grandes marques du vélo mobilité (Babboe, Orbea, Trek, Bergamont, Matra, Vélo de Ville, Riese & Muller, Tern...) d'accessoires et de composants urbains, Vélo Station est un magasin de proximité qui propose un large panel de services consommateurs au-delà du produit. Véritable magasin physique, service et numérique, Vélo Station est un bel acteur du vélo à assistance électrique.



Développement de vélos-utilitaires à trois roues, sous la marque **VUF**, spécifiques au transport de charges et de volumes importants adaptés au milieu urbain, industriel et tout-terrain.

[www.vufbikes.com](http://www.vufbikes.com)



**Wattever** conçoit, fabrique et commercialise un 2 roues atypique se situant entre la trottinette et la moto destiné essentiellement à la location sur des sites touristiques pour des ballades tout terrain ludiques.

La commercialisation se fait en France comme à l'étranger.

[www.watt-ever.com](http://www.watt-ever.com)

## 5. Les administrateurs du cluster

L'assemblée générale constitutive du 31 mai a élu 15 membres pour son conseil d'administration :

- ALFenvironnement – Christophe Arnould - *Secrétaire*
- Antidote Solutions – Frédéric Bernard
- Axoreo – Philippe Moura - *Trésorier*
- Baga France – Eric de Saint Salvy
- Bimp'air – Nancy Aghilone
- Discover France – Thomas Boutin
- Groupe Cyclelab – Denis Briscadieu – *Président*
- Maison du vélo – Kamel Jelti
- Modern ride distribution – Stéphane Cantarutti – *Trésorier suppléant*
- Morio – Jean Venet – *Vice-Président*
- Mountpass – Frédéric Blavoux
- Noval – Claire De Villardi – *Vice-Présidente*
- Proessa sport – Jérôme Legenne – *Vice-Président*
- Thirtyone – Christophe Baeza
- Ultimate Cycle Distribution – Fabrice Picard – *Secrétaire suppléant*

### Fiche d'identité du cluster

- Créé le **31 mai 2018**
- Président : **Denis Briscadieu**, PDG du Groupe Cyclelab
- Domicilié à **L'Isle Jourdain** au Véloscope
- **31** adhérents au 14 juin 2018
- Répartition géographique des adhérents : Ariège **3%** - Gard **3%** - Haute-Garonne **45%** - Gers **36%** - Hérault **10%** - Hautes Pyrénées **3%**
- **157** emplois cumulés – **80%** des adhérents ont moins de 10 salariés
- **26,4** millions d'euros de chiffres d'affaires cumulés
- Contacts : [contact@velo-vallee.fr](mailto:contact@velo-vallee.fr) - <http://velo-vallee.fr/>

## 6. Un plan d'action en construction

Le cluster met en œuvre des actions très concrètes au service du développement de tous les membres :

- mise en place d'outils de valorisation de la filière vélo régionale et création d'une vitrine des savoirs faire des membres,
- organisation d'ateliers thématiques et créations de moments d'échanges,
- mutualisation d'outils, de compétences,
- consolidation des approvisionnements,
- imaginer et valoriser la « Destination Vélo Occitanie »,
- travailler avec les labels qualité de manière à avoir un impact sur la qualification de l'offre régionale (Tourisme),
- proposer une candidature du cluster pour l'édition 2020 du Cycle Summit (Tourisme),
- poursuivre le travail de lobbying pour l'aménagement du territoire (Tourisme),
- participation commune à des salons : la première action en commun du cluster Vélo Vallée sera la participation de six entreprises au salon professionnel Prodays, du 22 au 24 juillet 2018 avec le soutien de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranées :
  - Airlab Industrie
  - Axoreo
  - Cap Velo
  - Modern Ride Distribution
  - ThirtyOne Bikes
  - Ultimate Cycle Distribution

Ce salon professionnel du vélo est le rendez-vous incontournable pour tous les acteurs de la filière. Cet événement rassemble plus de 600 magasins, 500 marques et 1 700 visiteurs. Les entreprises régionales qui innovent dans ce secteur seront présentes sur notre stand K 04.

## 7. Zoom sur deux entreprises membres du cluster

**antidotesolutions.**

**Antidote Solutions, un bureau d'études pour les véhicules légers**

*Antidote Solutions accompagne les constructeurs de cycles et porteurs projets de mobilité douce, de la conception du cahier des charges à l'industrialisation et à la recherche de sous-traitants. La jeune entreprise a intégré le nouveau cluster Vélo Vallée.*

### Carte d'identité :

**Création en 2010**

**Siège à Sainte-Croix-Volvestre (09)**

**2 collaborateurs**

**CA : 150 000€**

Antidote Solutions, c'est l'histoire de deux ingénieurs mécaniciens qui après avoir travaillé plusieurs années comme chefs de produit et ingénieurs produits dans l'industrie du cycle ont décidé de se recentrer sur leur métier d'origine, le développement industriel. Le bureau d'études en mécanique basé à Sainte-Croix-Volvestre est spécialisé dans la conception de véhicules légers, le plus souvent équipés d'une assistance électrique : cycles bien-sûr, mais aussi trottinettes, fauteuils roulants, triporteurs avec remorque capables de transporter des charges jusqu'à 300 kilos. « *Le secteur des mobilités douces est en plein développement, explique Alexandre Guiral, cogérant de l'entreprise avec Frédéric Bernard. Il apporte des réponses innovantes à des problématiques de développement durables telles que l'engorgement urbain ou l'impact environnemental des transports.* »

### Un service global

La société met en œuvre un service global comprenant l'ingénierie à partir d'un simple concept ou d'un produit existant à faire évoluer, le sourcing et le design industriel. « *Nous apportons à nos clients, grands donneurs d'ordre du secteur et start-up, une bonne vision du tissu industriel en Asie qui permet de trouver les meilleurs fabricants pour leurs produits, poursuit Alexandre Guiral. Depuis 2013, nous avons également lancé une solution de sourcing en local, Made in le coin (MILC), destinée à des petites séries et du prototypage, avec un atelier à Lannemezan.* » Antidote Solutions conçoit également des solutions d'électronique embarquée sur mesure permettant d'évaluer et d'optimiser les performances des cycles, en particulier pour les châssis et les suspensions. « *C'est un domaine dans lequel nous allons continuer à nous développer, indique le dirigeant. Nous avons plusieurs projets pour quantifier la performance des moteurs électriques.* »

### Synergie des acteurs locaux

Accompagnée depuis l'origine par AD'OCC, la jeune entreprise a naturellement rejoint le Cluster Vélo Vallée. « *Une telle structure donnera à ses membres l'occasion de se voir, d'échanger sur leurs projets, créera des opportunités de partenariats, mais aussi de mutualisation, car nous avons des besoins communs. C'est important de mettre en place des synergies entre les acteurs locaux* », conclut Alexandre Guiral.



## Airlab Industrie, la trottinette chic et innovante

*Après deux ans de R&D, Airlab Industrie a mis sur le marché la trottinette électrique Lab'Elle, une petite merveille technologique, connectée et partiellement autonome en énergie. L'entreprise, qui distribue aussi des modèles importés, fait partie des premiers membres du Cluster Vélo.*

**Carte d'identité**  
**Création en 2014**  
**Siège à Nîmes**  
**4 collaborateurs**  
**CA : 460000€**

Lorsqu'il a créé Airlab Industrie, en 2014, Arnaud Porée avait pour objectif de développer un engin électrique pliable, rapide et sécurisant. C'est ainsi qu'est née la trottinette électrique Lab'Elle, fruit de deux ans de R&D. Ce modèle haut de gamme, fabriqué à plus de 60% en France et assemblé sur une ligne de montage dédiée dans un CAT de Montpellier a la particularité d'être multi-innovant. *« Lab'Elle est équipée de systèmes électriques de régénération naturelle, par un panneau solaire intégré et par régénération au freinage, détaille Arnaud Porée. Elle a également été la première trottinette connectée à une application smartphone qui agit comme un antivol à distance, pour une sécurisation maximale. »*

### Lab'Elle conjugue technologie et design

La start-up a d'ailleurs bénéficié de plusieurs dispositifs d'aide à l'innovation de la Région et d'un accompagnement de BPI. Au-delà des aspects technologiques, Airlab Industrie a apporté un soin particulier au design et à la qualité des matériaux utilisés. Distribuée depuis un an et demi dans 30 points de vente en France et 10 en Europe, Lab'Elle a pris d'emblée un bon départ commercial. Parallèlement au lancement de ce produit phare, l'entreprise a développé une activité d'importation et de distribution de trottinettes et de vélos à assistance électrique de milieu de gamme sous la marque [Littleboard.fr](http://Littleboard.fr).

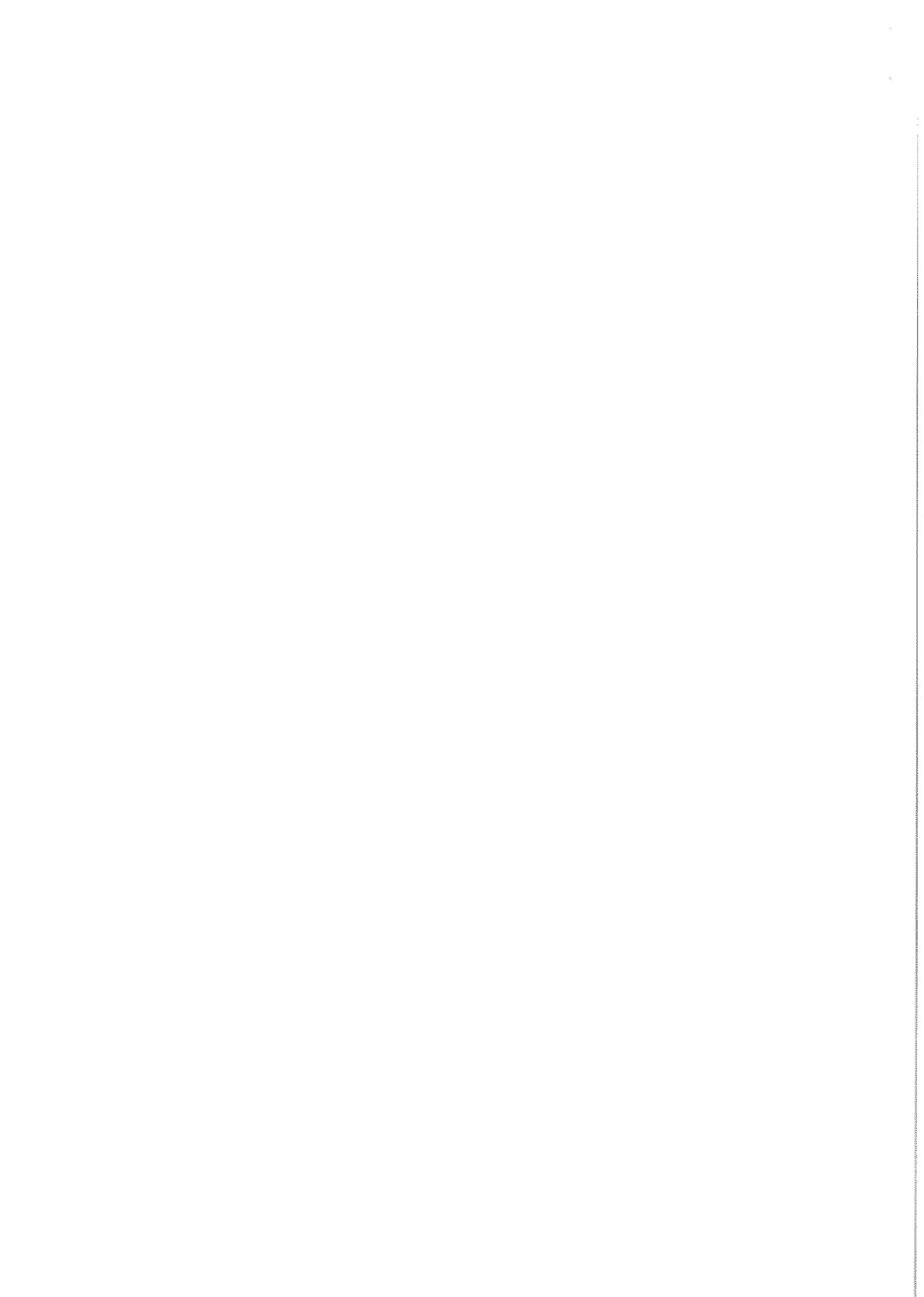
### Partenariats régionaux

Avant même la création du Cluster Vélo, Airlab Industrie s'était rapprochée d'un autre acteur régional de la filière, ThirtyOne Bikes, pour développer des bornes de recharge automatisées adaptées à la fois aux trottinettes et aux vélos électriques. On comprend que le chef d'entreprise ait adhéré à la démarche de structuration initiée par la Région : *« Cette initiative est bien en phase avec notre secteur de passionnés, dans un esprit de long terme. Le cluster nous permettra de faire corps, de participer à des salons sous un même label et ainsi d'avoir une force de communication plus importante, commente Arnaud Porée. Nous pouvons envisager des achats en commun, des échanges d'informations, des mises en relations, tout est possible ! »*.

Contacts Vélo Vallée

<http://velo-vallee.fr/>

contact@velo-vallee.fr



Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-09

### Objet

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Validation de la convention de partenariat entre la CCGT et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET et Georges BELOU

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et Laura BELOTTI

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers (CMA 32) a proposé à la CCGT la signature d'une convention de partenariat afin de formaliser et de renforcer les coopérations existantes entre les deux structures.

Cette convention de partenariat (cf. le document joint en annexe) est totalement gratuite et s'articule autour de trois grands axes :

- la tenue de réunions d'information à destination des porteurs de projet : 3 réunions / an sur des thèmes ciblés seront organisées par la CMA 32 sur le territoire de la CCGT. La CMA 32 proposera différentes thématiques et la CCGT en choisira 3.

- La délocalisation des formations continues : afin de lever les freins à l'accès à la formation continue des administrés de la CCGT, la CMA 32 réalisera des formations continues dans les locaux de la CCGT dès que le quorum de cinq apprenants sera atteint.
- Communication : chaque organisation fera le relais des actions, des événements et des actualités avec les outils de communication qu'elle jugera adéquat.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de valider la convention de partenariat entre la CCGT et la chambre de métiers et de l'artisanat du Gers ;
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches liées à la mise en œuvre de la convention.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 23 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 23 janvier 2019  
Affichée le 23 janvier 2019

**Le Président,**



**Francis IDRAC**



## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre**

**La Communauté de Communes de la  
Gascogne Toulousaine**

**Et**

**La Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat du Gers**

Entre

La **Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**, représentée par son  
Président M. Francis IDRAC,

Et

La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers**, représentée par son Président,  
M. Guy SORBADERE,

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet**

Déterminés à unir leurs efforts afin d'optimiser le développement économique de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, les signataires souhaitent, à travers le présent partenariat, formaliser leur engagement commun et présenter les domaines de coopération ainsi que les modalités de pilotage de la dynamique qu'ils conduisent ensemble.

## **Article 2 : Les domaines de coopération**

Trois axes feront l'objet d'une action concertée :

1. La tenue de réunion d'information
2. La délocalisation de formations continues
3. Communication

### ***Article 2.1. : La tenue de réunion d'information***

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers et le service « développement économique » de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine sont le point d'entrée pour de nombreux porteurs de projet qui souhaitent créer leur entreprise sur le territoire ainsi que les interlocuteurs privilégiés des artisans et des commerçants.

Afin de favoriser le dialogue et la transmission d'information envers les publics ci-dessus cités, les partenaires s'engagent dans la tenue de trois réunions d'information annuelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

Plusieurs thématiques seront proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers selon les impératifs de l'actualité. La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine choisira trois thématiques qui lui paraissent pertinentes aux regards des enjeux spécifiques à son territoire.

L'information de la tenue des réunions d'information sera l'apanage de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers s'engage à respecter le format d'une heure lors de ses interventions.

## ***Article 2.2. : La délocalisation de formations continues***

Dans l'optique de lever les freins à l'accès à la formation continue des administrés de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers réalisera les formations continues dans les locaux de la Communauté de Communes dès que le quorum de cinq apprenants sera atteint.

La prospection des apprenants sera l'apanage de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et se réalisera sur la base du catalogue des formations proposées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers de l'année en cours.

Les dates des formations seront définies conjointement à minima un mois avant la tenue de celles-ci.

## ***Article 2.3. : Communication***

Afin d'améliorer la visibilité de la politique territoriale économique de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine ainsi que l'engagement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers sur ce territoire il est convenu que chaque organisation fera le relais des actions, des événements et des actualités avec les outils de communication qu'elle jugera adéquat.

## **Article 3 : Modalités**

Les parties décident de mettre en place un comité technique annuel.

Assisteront à ce comité technique toutes personnes expertes ou jugées utiles à la mise en œuvre des missions déclinées dans la présente convention.

Un bilan annuel sera co-produit et examiné lors du comité technique annuel.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers s'engage à mettre en œuvre toute démarche qui contribue à la réalisation des objets définis dans l'article 2.

La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine s'engage à mettre à disposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers toutes les informations, études, documentation qui contribuent à la réalisation des objets définis dans l'article 2.

## **Article 4 : Délai – Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement à compter du 01/01/2019.

## **Article 6 : Litiges éventuels**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gers et la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine décideront d'un commun accord de soumettre tout litige éventuel qui pourrait naître de l'application de la présente convention à un tiers pour médiation.

**Fait à Pavie, le 14 février 2018**

**Pour la Communauté de Communes  
de la Gascogne Toulousaine**

Le Président,

M. Francis IDRAC

**La Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat du Gers**

Le Président,

M. Guy SORBASERE

Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-10

### Objet

#### JEUNESSE

Fermeture des ALSH  
selon les ponts  
calendaires

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour des raisons de phasage avec le calendrier de l'Éducation Nationale, il arrive parfois que durant l'année scolaire, les agents du service « Jeunesse » ne peuvent pas bénéficier des mêmes ponts mobiles que les agents dits « administratifs ».

De plus, durant les vacances scolaires, des jours fériés engendrent également des ponts mobiles pour les services administratifs (déduction automatique d'un jour de congé).

**Considérant que les élus de la commission « Jeunesse » du 31 mars 2016, avaient voté à l'unanimité : que si durant les vacances scolaires, un jour férié tombait un mardi ou un jeudi, un pont mobile (pour la journée du lundi ou du vendredi) serait accordé aux agents du service jeunesse avec déduction automatique d'un jour de congés,**

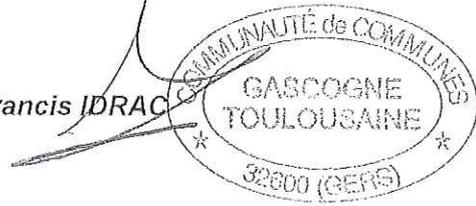
Considérant la baisse des effectifs sur ces périodes,

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la fermeture des ALSH du territoire et d'accorder un pont mobile aux agents du service « Jeunesse » lorsque qu'un jour férié tombe le mardi ou le jeudi, avec déduction d'un jour de congé.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 24 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 24 janvier 2019  
Affichée le 24 janvier 2019

Le Président,

Francis IDRAC



Nombre de  
conseillers 36  
  
en exercice 36  
  
présents 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 21 janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de l'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-11

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

### Objet

#### SPORT

Versement de la subvention attribuée au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Plan National Nutrition Santé (PNNS) au titre des actions déployées par l'Office Intercommunal du Sport

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur le Président rappelle que par courrier du 6 septembre 2018 (Cf. annexe), le Président de la Communauté de communes a reconduit la charte « Ville active » du Plan national nutrition santé auprès du Ministère des affaires sociales et de la santé afin que les actions déployées sur le territoire pour la mise en place d'actions en faveur de la santé et des activités physiques par les associations puissent bénéficier de l'aide attribuée par l'Agence régionale de la santé.

Le contrat d'objectifs et de moyens 2018 entre l'ARS et la Communauté de communes a donc été visé le 18 septembre 2018.

L'opération concerne :

- la mise en place d'actions de prévention de la santé par les activités physiques et la promotion d'une alimentation saine sur la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,
- la coordination de ces actions.

Ont été déposés les demandes de financements pour les actions qui suivent, toutes dispensées par l'Office Intercommunal du Sport pour l'année 2018 :

- activités physiques adaptées : 1 800,00 € (public cible de 3 à plus de 70, dans plusieurs communes du territoire, avec certaines pathologies, dans différents milieux : salles, extérieur, aquatique....),
- Activités physiques adaptées : création d'un programme spécifique d'activités physiques adaptées pour tous les enfants en situation de handicap sur le territoire : 2 000,00 €
- Création d'un réseau avec tous les acteurs du corps médical du territoire, création de partenariats avec les différents réseaux (ex. Eformip), et différentes mutuelles pour intégrer les personnes à pathologies dans les activités du territoire et former les professionnels : 700,00 €,
- Promotion de la nutrition saine : 1 000,00 €,
- Promotion et pratique des activités physiques auprès des jeunes en milieu scolaires, périscolaires et extra-scolaires de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine : 2 500,00 €,

soit 8 000 €.

L'ARS a retenu toutes les actions présentées et a versé à la communauté de communes 8 000,00 €. L'aide peut maintenant être reversée à l'Office Intercommunal du Sport, seule association concernée en 2018.

L'OIS devra fournir avant le 31 mars 2019, l'état récapitulatif des dépenses engagées et avant le 31 juillet 2019, l'évaluation détaillée des actions engagées.

Le Président demande l'avis de l'assemblée.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de verser la subvention FIR 2018 (Fonds d'Intervention Régional) de 8 000,00 € à l'Office intercommunal du sport,**
- **d'inscrire les crédits correspondants dans le budget.**

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 30 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 30 janvier 2019  
Affichée le 30 janvier 2019

Le Président

Francis IDRAC



Nombre de  
conseillers 36  
en exercice 36  
présents 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le **lundi 21 janvier**, à dix-huit heures, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune de L'ISLE-JOURDAIN, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 14 janvier 2019

n° 21012019-12

### Objet

#### SPORT

Tarification des clés des  
bâtiments  
communautaires.

Présents : Francis LARROQUE, Pierre LOUBENS, Loïc LE CLECH', Jean LACROIX, Gaëtan LONGO, Pascale TERRASSON, Annie DEGEILH, Philippe NIVERT, Thérèse MONFRAIX, Jean-Claude DAROLLES, Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Marie-Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Évelyne LOMBARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Claire NICOLAS, Jacques DUPRÉ, Gérard PAUL, M. Jean-Michel SEYS, Audrey BICHET, Georges BELOU et Laura BELOTTI

#### PROCURATIONS :

- 1- Mme Fabienne VITRICE a donné procuration à M. Philippe NIVERT
- 2- M. Christophe TOUNTEVICH, a donné procuration à M. Francis IDRAC
- 3- M. Lucien DOLAGBENU a donné procuration à Mme Annie DEGEILH
- 4- Mme Josianne DELTEIL a donné procuration à M. Loïc LE CLECH'

Excusés : Fabienne VITRICE, Christophe TOUNTEVICH, Lucien DOLAGBENU, Josianne DELTEIL et Monique LOBJOIS

Absents : Christel BLASY, Fabien VAZQUEZ, Bertrand LAHILLE, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Hubert ROUGÉ, Christine DUCARROUGE, Anne-Cécile DELECROIX et Roger HEINIGER et

A été nommé secrétaire : M. Francis IDRAC

Monsieur Le Président rappelle que la surveillance et la sécurisation des bâtiments communautaires engagent pour la collectivité des dépenses d'organigramme importantes. La reproduction des clés sécurisées est complexe et permet la surveillance à distance des entrées et sorties dans les différents bâtiments.

Le coût d'une clé à reproduire a été évalué à 50,00 € par les services techniques de la Communauté de communes.

Ainsi, en dehors des clés remises à l'origine à chaque représentant d'association ou à chaque agent, il est proposé de tarifier la reproduction d'une clé perdue ou d'une clé supplémentaire à 50,00 € à tout demandeur, quel que soit le bâtiment.

En fonction des engagements déjà pris, les associations se verront remettre deux jeux de clés sans frais, tout autre jeu de clés supplémentaire sera facturé 50,00 €. De même, lorsqu'un agent perdra une clé, la reproduction lui sera imputée à hauteur de 50,00 €.

Le Président demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- tarifier la reproduction d'une clé de bâtiment communautaire à 50,00 €,
- facturer la dépense à toute personne ayant égaré la clé d'origine lui ayant été remise.

La présente délibération a été délibérée et signée le 21 janvier 2019  
Certifiée et rendue exécutoire par le Président le 30 janvier 2019  
Expédiée à la Préfecture le 30 janvier 2019  
Affichée le 30 janvier 2019

Le Président,

Francis IDRAC

